CRSSS04

Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières

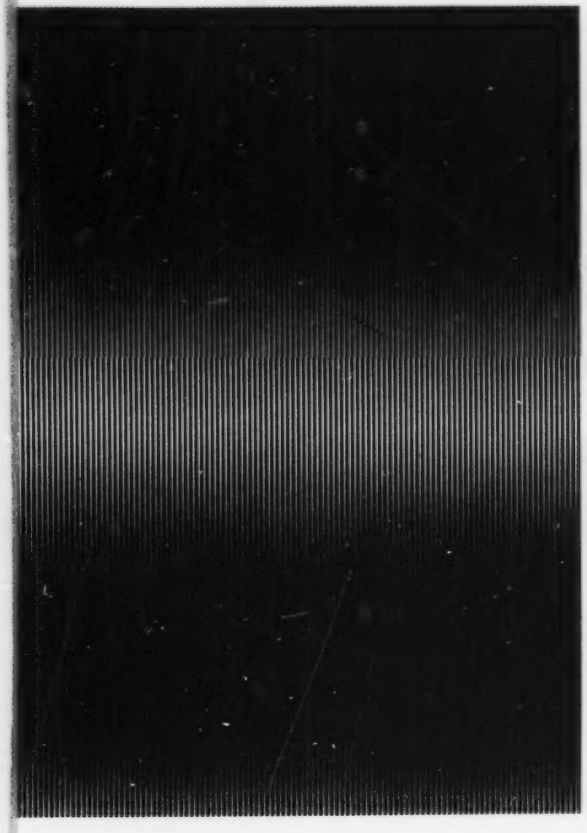

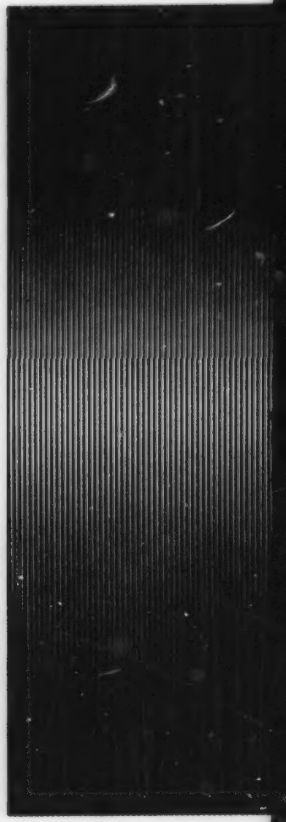

RAPPORT D'ACTIVITÉS 1987-1988

89-01117/

"L'objectif final de l'intervention de tous ceux qui oeuvrent dans le système, à quelque niveau que ce soit, est d'améliorer la qualité de la vie et l'autonomie des personnes, de les protéger de la violence ou de les aider à sortir de leur isolement social et de leur permettre de vivre en meilleure santé et avec une meilleure qualité de vie."

Rapport Rochon, p. 474

Tableau de la page couverture:
Yves Ricard: "L'École des infirmières"
Série "Le monde des robes", 1983
Huile, 16" X 20"
Collection privée (S. Claire Perreault, R.H.S.J. Arthabaska)

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1987 - 1988

NORMAND BEAUDOIN
Élu par les maires de la région 04

RENÉ PLOURDE
Nommé par la Ministre (socio-économique)

MAURICE DALLAIRE (1)
Élu par les Centres d'accueil

ROGER GAUTHIER
Élu par les Centres hospitaliers

Dr YVON G. PAQUIN
Élu par le Collège des médecins, dentistes et pharmaciens

WILFRID DUCHESNE
Nommé par le CSSCQ

JEAN-GUY DOUCET
Élu par les directeurs généraux des établissements de santé et de services sociaux

MÉDÉRIC GRENIER (2)
Élu par les Collèges d'enseignements général et professionnel (Cegep)

JEAN-JACQUES PARADIS (2)
Nommé par la Ministre (socio-économique)

DANIEL VILLEMURE
Élu par les Centres locaux de services communautaires

JEANNINE R. BOUVET
Nommée par la Ministre (socio-économique)

YVON MILETTE (1)
Élu par les organismes bénévoles

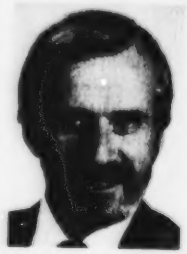

JEAN ASSELIN (1-2)
Nommé par l'UOTR
Président

COLETTE LACOURSE (1)
Élue par les maires de la région 04
Vice-présidente

JEAN-YVES DESSUREAULT
Directeur général

(1) Membre du Comité administratif
(2) Membre du Comité de vérification

RAPPORT DU PRÉSIDENT

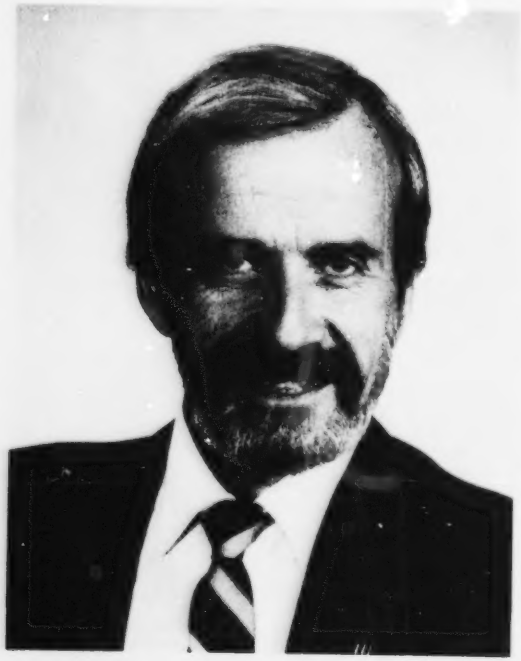

Jean Asselin

Le CRSSS à l'aube d'une ère nouvelle

Après 15 ans d'existence, le Conseil régional a connu une évolution notable dans son implication au plan régional et dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui ont été confiés. Cette évolution lui a permis d'atteindre une maturité certaine qui le place dans une position d'accepter et de relever de nouveaux défis.

Une telle affirmation vient en quelque sorte paraphraser ce que la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (communément appelée la Commission Rochon) a pu constater dans son analyse de la situation. Tout en reconnaissant la valeur des acquis du vaste et complexe système de santé et des services sociaux, la Commission a tout de même pointé certains problèmes ou certaines difficultés qui risquent d'en compromettre la consolidation et le développement.

L'atteinte de ces deux finalités passe inexorablement par une redynamisation des forces. L'appareil gouvernemental devra donner les moyens et les sources d'énergie propices à une plus grande responsabilisation à ses partenaires que sont les régions dans la détermination et l'allocation des ressources nécessaires à leurs réalités et à leurs besoins respectifs.

Constatant d'une part l'ambiguité des rôles confiés aux CRSSS et d'autre part, leur volonté et leur capacité de s'affirmer dans la planification et l'organisation des services, la Commission Rochon invite donc le Ministère à vivre la décentralisation en remettant aux régions les pouvoirs qui leur reviennent.

Un virage s'impose: on ne peut plus reculer. Les bases sont là: il faut y prendre appui pour construire. L'avenir est prometteur. Autant la présente année a été celle des attentes et des perspectives quant au devenir des CRSSS, autant la prochaine sera celle des choix stratégiques et des modalités à travers lesquels on cherchera sûrement à assurer leur développement.

Jean Asselin,
Président

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean-Yves Dessureault

Monsieur le Président,

C'est avec fierté, qu'au nom de l'équipe interne du Conseil régional, je vous présente ce seizième rapport annuel d'activités. Il se veut le reflet des activités réalisées au cours de l'exercice financier 1987-88.

Grâce à la collaboration étroite des différents partenaires du réseau régional et à la concertation qui continue de s'établir entre les établissements, les organismes du milieu et le CRSSS-04, nous sommes particulièrement heureux des actions posées. La réalisation de ces activités s'est exercée en ayant toujours pour objectif le mieux-être de la population, l'accès à des soins de qualité et, dans la mesure de nos capacités financières, l'accès aux soins requis.

Ayant comme canevas l'orientation générale que nous nous sommes donnée en septembre 1987 soit: assurer le développement des ressources requises ainsi que leur accessibilité pour répondre plus adéquatement aux besoins identifiés de la population, nous axons notre action sur les objectifs prioritaires qui en découlent. Cependant, un objectif particulier compose toujours la trame du travail de planification et de programmation: assurer une plus grande autosuffisance régionale et sous-régionale des services à la population et voir à ce que la région reçoive sa juste part des ressources financières octroyées par l'État.

Nous poursuivons le développement de plans régionaux, sous-régionaux et locaux de services à la population. Nos préoccupations constantes visent à obtenir des locaux sains, sécuritaires et attrayants, des équipements répondant non seulement aux besoins de base mais aussi à la fine pointe des spécialités. Nous favorisons ainsi le recrutement et la rétention des professionnels et des médecins. De cette façon, nous pourrons dispenser en région certains services que la population doit se procurer dans les grands centres engendrant des déplacements fréquents et parfois onéreux.

Nous comptons donc poursuivre et accentuer nos efforts en ce sens au cours de la présente année dans une perspective d'utilisation maximale des ressources, l'amélioration de la qualité des services et le développement de nouvelles ressources. Nous aurons toujours besoin de tous les partenaires du réseau pour atteindre un tel objectif.

Heureux et satisfaits de l'esprit qui anime présentement tout le réseau, et notamment le CRSSS-04 et ses diverses instances, nous tenons à les remercier du support apporté et à les encourager à poursuivre dans ce même esprit.

Le directeur général,

Jean-Yves Dessureault
JUIN 1988

LES ORIENTATIONS 1987-1990

- Améliorer l'organisation des services aux personnes âgées pour leur assurer les meilleures conditions de vie possible;
- S'assurer dans chacun des programmes à l'égard des jeunes de l'implication systématique de services de prévention, de protection et de réadaptation;
- Asssurer une plus grande autosuffisance régionale et sous-régionale des services à la population et voir à ce que la région reçoive sa juste part des ressources financières octroyées par le Ministère;
- Assumer le leadership dans la promotion de l'utilisation maximale des ressources du réseau;
- Promouvoir l'amélioration de l'état de santé de la population en favorisant un ensemble d'interventions à caractère socio-économique.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1987-1988)

Services géronto-gériatriques:

- Avis officiel et démarches au Ministère pour démontrer que les ressources financières accordées à la région 04 pour les divers services aux personnes âgées sont nettement insuffisantes. Comparativement à l'ensemble du Québec, des écarts défavorables importants sont constatés.
- Répartition d'un budget de 786 400$, annualisé à 850 000$ pour l'alourdissement de la clientèle et 280 155$ pour le maintien à domicile.
- Mise sur pied sur une base expérimentale d'une équipe multidisciplinaire centralisée, aux fins de déterminer selon la méthode du MSSS, les services requis par les bénéficiaires en attente d'hébergement et de soins prolongés. Cette équipe comprend: une infirmière, une praticienne sociale, un médecin, une physiothérapeute et une ergothérapeute.

Services communautaires

- Avis au MSSS recommandant la relocalisation du siège social du CLSC Centre-de-la-Mauricie de Grand-Mère à Shawinigan.
- Avis au MSSS concernant l'avenir du CLSC Cap-de-la-Madeleine: que le CLSC Cap-de-la-Madeleine soit un CLSC autonome.
- Suite à la décision de la Ministre confiant au Foyer Père-Frédéric la responsabilité de dispenser les services de CLSC dans ce territoire le CRSSS-04 accepte le mandat de réaliser cette décision avec les intervenants concernés.
- Adoption du plan régional d'organisation des services en alcoolisme et toxicomanies de la région 04 et transmission au Ministère.

Services de courte durée:

- Révision du plan régional des effectifs médicaux et dentaires des établissements de la région 04 et transmission au Ministère.
- Adoption du document de planification et d'action des services en santé mentale. Ce dossier a été porté à la connaissance du Ministère.

Jeunes en difficultés d'adaptation:

- Adoption du Plan d'action régional 1987-88 pour réduire la liste d'attente de la Direction de la protection de la jeunesse.
- Gestion d'un budget spécial de 500 000$ pour résoudre l'engorgement des services en mésadaptation socio-affective et d'un budget de 87 000$ consenti par le MSSS pour la prise en charge des enfants sur la liste d'attente de la Direction de la protection de la jeunesse. Le CRSSS-04 sollicite à cette occasion un budget additionnel de 60 400$ et un budget de 40 000$ pour le financement du programme de liaison.

Inadaptation intellectuelle:

- Demande au Ministère d'un budget de 381 000$ pour répondre à d'urgents besoins de services auprès des bénéficiaires en liste d'attente. Une décision est attendue à l'été 1988.

Inadaptation physique:

- Adoption du Plan d'organisation des services aux personnes ayant une déficience auditive.
- Adoption du Plan d'organisation des services aux personnes ayant une déficience visuelle.

Immobilisations et équipements:

Présentation au Ministère de différents projets de développe ment technologique et de projets d'immobilisations impliquant des investissements "d'un million $ et plus" pour les centres hospitaliers et "250 000$ et plus" pour les établissements de services sociaux.

- Autorisation de projets d'immobilisations et d'équipements dans les établissements de santé et de services sociaux.
- Adoption et présentation à la Ministre du Règlement concernant la Commission régionale des services aux établissements.

Services ambulanciers:

- Adoption du règlement déterminant les conditions et les modalités de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation de services d'ambulance dans la région et du règlement déterminant les normes d'équipement, de fonctionnement et d'inspection des mêmes services.
- Injection de 50 000$ pour la gestion des services ambulanciers: achat d'un logiciel et embauche d'un commis.

Autres décisions:

- Formation d'une commission régionale des services en santé mentale et en alcoolisme/toxicomanie. Ces deux aspects étaient jusqu'à maintenant traités par la Commission régionale des services de santé de courte durée physique.
- Transmission à la Ministre de la réaction du Conseil Régional sur le Rapport Rochon.
- Adoption d'un Plan d'accès aux services de santé et aux services sociaux de la région 04 par les personnes de langue anglaise et transmission au Ministère pour approbation.
- Adoption de trois règlements: nomination des membres au conseil d'administration des établissements (confiée au Comité administratif); nomination des présidents d'élection et des membres des comités de bénéficiaires, confiée au directeur général).
- Adoption du programme d'évaluation du personnel cadre du CRSSS-04.
- Adoption des orientations et des objectifs prioritaires 1987-90 du CRSSS-04.
- Attribution des prix de reconnaissance du CRSSS-04 pour 1987 à monsieur Jacques Garceau, éducateur en réadaptation au Pavillon Dagenais et à madame Flore Poisson, infirmière au centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Source: CLSC de L'Érable

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1987-1988

COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur Jean Asselin, président
Madame Colette Lacourse, vice-présidente
Monsieur Maurice Dallaire, conseiller
Monsieur Yvon Milette, conseiller
Monsieur Jean-Yves Dessureault, directeur général

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Monsieur Jean Asselin
Monsieur Médéric Grenier
Monsieur Jean-Jacques Paradis.

COMITÉ DE LÉGISLATION

Maître Denis Bournival
Maître Nicole Mallette
Soeur Claire Perreault
Madame Jeannine Richard
Monsieur Daniel Villemure
Madame Nicole Beaudet

COMITÉ DE PROTECTION DES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

Monsieur Jean-Paul Couture
Maître Francine Jasmin
Docteur Yvon-Gilles Paquin
Monsieur René Plourde
Madame Jeannine Richard
Monsieur Louis Vanasse
Monsieur Léon-A. Lemay

COMITÉ DE DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS RÉGIONALES

Monsieur Maurice Dallaire
Monsieur Médéric Grenier
Monsieur Jean-Jacques Paradis

COMITÉ DE SÉLECTION DES RÉCIPIENDAIRES DES PRIX DU CRSSS-04

Monsieur Roger Gauthier
Madame Colette Lacourse
Monsieur René Plourde
Monsieur Daniel Villemure
Monsieur Léon-A. Lemay

MEMBRES DES COMMISSIONS RÉGIONALES AU 31 MARS 1988

COMMISSION D'ORIENTATION

Madame Solange Fernet-Gervais
Monsieur Gilles Lacroix
Docteur Hugues Lavallée
Monsieur Jacques-R. Parent
Monsieur Jean-Claude Proulx

COMMISSION DES SERVICES GÉRONTO-GÉRIATRIQUES

Monsieur Gilles Barbeau
Monsieur Serge Breton
Monsieur Raymond Champagne
Monsieur Wilfrid Duchesne
Madame Diane Duquette
Monsieur Vital Gaudet
Madame Thérèse Gaudreau
Monsieur Raymond Guilbert
Docteur Marc Laforest
Monsieur Jean-François Lemire
Soeur Réjeanne Letendre
Docteur Thérèse Martel-Jutras
Monsieur Gaétan Mercure
Monsieur Léo Monfette

COMMISSION DES SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE

Monsieur Jean-Denis Allaire
Docteur Claudine Archambault
Madame Huguette Brouillard
Monsieur Robert Cassin
Madame Rita Gagné-Matte
Madame Ginette Savard-Montplaisir
Madame Denise Laflamme
Docteur Mireille Lajoie
Monsieur Gaétan Lebel
Monsieur Jacques Lefebvre
Monsieur Claude Lemay
Monsieur Daniel Paquin
Monsieur Pierre Pinard
Monsieur Gratien Thibeault

COMMISSION DES SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE DE COURTE DURÉE

Monsieur Joachin Bastida
Docteur Jacques Beaudry
Monsieur Mario Côté
Docteur Guylaine Landry-Fréchette
Monsieur Luc-André Gagnon
Monsieur Pierre Lemire
Madame Louise Massicotte
Docteur Gilbert Matte
Madame Nicole Messier
Monsieur Laurent Paré
Monsieur Michel Philibert
Monsieur Pierre Purcell
Docteur René Robert
Docteur André Trahan

COMMISSION DES SERVICES EN INADAPTATION INTELLECTUELLE

Madame Monique Aubichon
Madame Francine Béliveau
Madame Rollande Cloutier
Monsieur Richard Desrochers
Monsieur Gilles Lefrançois
Madame Ginette Manseau
Monsieur Paul-Antoine Ouellet
Monsieur Fernand Paquet
Monsieur Jean-Pierre Sirois
Docteur Louis Voyer

COMMISSION DES SERVICES AUX JEUNES MÉSADAPTÉS SOCIO-AFFECTIFS

Monsieur Laval Blackburn
Monsieur Guimond Cliche
Monsieur Michel Couillard
Monsieur Jean-Guy Doucet
Monsieur Jean Fugère
Monsieur Michel Landry
Madame Colombe Lagacé
Monsieur Raymond Savard

COMMISSION DES SERVICES EN INADAPTATION PHYSIQUE

Monsieur Jean-Paul Brouillette
Monsieur Jean-Paul Damphousse
Madame Madeleine Demers
Monsieur Jean Dupont
Docteur Guylaine Landry-Fréchette
Madame Liette Lafontaine
Madame Roberte Lafrenière
Monsieur Gilles Lebel
Madame Céline Leclerc
Docteur Martin Milot
Madame Nicole Ricard

COMMISSION DES SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS

Monsieur Nagui Abashi
Monsieur Serge Beauchamp
Monsieur Jean Bélanger
Monsieur Jean-Paul Brouillette
Monsieur Gilles Cossette
Soeur Anicette Guay
Docteur Jean Ménard
Monsieur Pierre Morin
Monsieur Gilles Perreault
Monsieur Yvon Perreault
Monsieur Yves Rivard
Monsieur Jacques Veillette

COMITÉ PERMANENT DE L'AUTISME

Madame Rollande Cloutier
Monsieur Luc Corbeil
Monsieur Jean Dupont
Madame Colette Lagacé
Madame Sylvie Turcotte

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ MENTALE

Monsieur Pierre Boucher
Docteur Paul Casavant
Madame Suzanne Comtois
Monsieur Marc Coulombe
Monsieur Gilles Dubois
Monsieur Paul Laquerre
Docteur Gilbert Matte
Madame Alice B. Milette
Docteur Rosaire Parenteau

COMITÉ PERMANENT EN ALCOOLISME ET TOXICOMANIE

Madame Hélène Bélanger
Monsieur Bruno Bédard
Madame Ginette Fiset
Monsieur Jean-Pierre Gagnon
Madame Lise Gélinas
Monsieur Gaétan Lebel
Monsieur Serge Lemieux
Monsieur Gilles Otis
Monsieur Gratien Thibeault

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DU CONSEIL RÉGIONAL

Directeur général:
M. Jean-Yves Dessureault

Directeur de la planification et programmation:
M. Raymond Vaillancourt

Directeur des communications:
M. Léon A. Lemay

Directeurs des services administratifs:
M. Normand Bouchard

Directeur des services aux établissements:
M. Jean-Yves Dessureault, par interim

UNE NOUVELLE COMMISSION DE PLANIFICATION

Suite à l'adoption des plans d'organisation des services en santé mentale de même qu'en alcoolisme et toxicomanies, le Conseil a formé une nouvelle Commission régionale dont le mandat sera d'assurer le suivi de ces deux plans.

La composition de ladite commission reflète, croyons-nous, l'actuelle répartition des responsabilités entre les intervenants de même que la multidisciplinarité des approches.

LES PERSONNES QUI LA COMPOSENT SONT LES SUIVANTES:

- Un chef de département de santé communautaire (DSC):
  Docteur Mireille Lajoie, DSC, Centre hospitalier Sainte-Marie.

- Le Directeur général du Centre de Services Sociaux du Centre du Québec:
  Monsieur Maurice Boisvert.

- Un directeur général d'un centre hospitalier de courte durée, ayant un département de psychiatrie:
  Monsieur Joachin Bastida, Centre hospitalier Ste-Croix.

- Le Directeur général du centre d'accueil de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie (Domrémy):
  Monsieur Gratien Thibeault.

CINQ PROFESSIONNELS OEUVRANT EN SANTÉ MENTALE ET/OU ALCOOLISME ET TOXICOMANIE:

- un médecin omnipraticien ayant de l'intérêt pour l'alcoolisme et la toxicomanie:
  Docteur Claude Rousseau, Centre hospitalier Sainte-Thérèse.

- un psychiatre (de préférence un pédo-psychiatre):
  Docteur Louis Voyer, Centre hospitalier Christ-Roi.

- un psychologue:
  Monsieur Normand Rouleau, CLSC Valentine-Lupien.

- un(e) infirmier(e) avec préoccupation en santé mentale et en alc./tox.:
  Madame Nicole Lapointe, Centre hospitalier Saint-Joseph de La Tuque.

- un intervenant social avec préoccupation en santé mentale:
  Monsieur Jean-Pierre Bordeleau, CLSC Les Forges.

- un citoyen ayant de l'intérêt pour les programmes concernés:
  Madame Ginette Fiset, Trois-Rivières.

DEUX REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE:

- un directeur général:
  Monsieur Henri-Paul Picotte, CLSC Valentine-Lupien.

- un intervenant social ayant de l'intérêt pour l'alc./tox. et la santé mentale:
  Madame Sylvie Poissant, CLSC Lotbinière-Ouest.

TROIS REPRÉSENTANTS DU SECTEUR COMMUNAUTAIRE (POPULATION):

- un en alcoolisme et toxicomanie:
  Monsieur Réjean Girard, Shawinigan

- un du secteur communautaire en santé mentale:
  Monsieur Guy Châteauneuf, Drummondville

- un en pédo-psychiatrie:
  Madame Rollande Cloutier, Trois-Rivières

- Un représentant du secteur de la justice:
  Maître Guy Lambert, substitut au procureur de la Couronne, Trois-Rivières.

RESSOURCES FINANCIÈRES DESTINÉES AUX PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Répartition de 1 154 062$ pour l'alourdissement des clientèles et établissements de soins prolongés et d'hébergement

Le Conseil régional, de concert avec les établissements de la région, a développé une formule permettant de répartir plus équitablement les budgets reliés à l'alourdissement des clientèles. Cette méthode consiste à isoler la partie du budget de chaque établissement disponible pour les services directs aux bénéficiaires (soins infirmiers et d'assistance, physiothérapie, ergothérapie, thérapie par l'occupation) des dépenses consacrées aux services indirects soit l'alimentation, la buanderie, l'entretien ménager, le fonctionnement des installations et autres.

Ce modèle de répartition permet de positionner chaque établissement en matière de budget disponible pour les soins et, d'autre part, d'effectuer les correctifs requis. La formule a fait l'objet d'un large consensus des établissements et d'un accueil très favorable de la part des autorités du MSSS.

Par ailleurs, dans le but de parfaire cette formule, nous intégrerons dès 1988-89 les données cliniques produites par l'équipe multidisciplinaire du Conseil régional. Ces données ont trait aux services requis par les bénéficiaires (CTMSP) et ont un impact certain sur le niveau de dépenses des établissements. De plus, nous développerons une formule similaire pour les hôpitaux ayant des unités d'hébergement et de longue durée.

Répartition de 658 516$ pour les soins et services à domicile

Le Conseil régional a appliqué la formule de répartition du budget de maintien à domicile pour le partage des ressources en matière de soins et services à domicile. Cette formule est basée sur les trois indicateurs suivants:

- la population âgée de 55 ans et plus, moins celle hébergée;
- les autres clientèles des services à domicile;
- la dispersion de la population sur le territoire.

Au cours de 1988-89 nous réviserons également cette formule dans le but de tenir compte des nouvelles réalités sous-régionales dont notamment diverses ressources communautaires et les données démographiques officielles.

Telle méthodologie de répartition n'aurait pas été possible sans le concours d'une équipe formidable de cadres du réseau qui ont investi temps et énergie au plus grand profit de l'ensemble des personnes âgées de la région. Au nom des bénéficiaires et des établissements, le Conseil régional leur rend hommage.

MEMBRES DU COMITÉ

M. Claude Bergeron, CAH Romain Becquet
M. Claude Bernard, CH des Bois-Francs
M. Serge Breton, CAH Étoiles d'Or
M. Raymond Champagne, U.Q.T.R.
M. Ali Hamrouni, CRSSS-04
M. Bernard Houde, CH Georges-Frédéric
M. Rémi Lavigne, CAH Shawinigan-Sud
M. André Tanguay, CH Cooke
M. Normand Bouchard, CRSSS-04 responsable

Source: Corporation Les Deux Rives

☐ Tableau No 1

EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS 1987-1988

État récapitulatif des résultats

	Fonds d'exploitation	Immobilis. et équip. des CH (1)	Immobilis. secteur social (1)	Équipements secteur social (1)	Fonds services en CLSC (2)	Fonds mesures d'urgence	Fonds location d'espace	Fonds subvent. ambulances	Autres fonds gérés	**Total**
Surplus (déficit)										
Au début de l'exercice	34 305$	(122 848$)	9 397$	26 694$	327 880$	878 997$	196 367$	120 906$	190 648$	**1 662 346$**
Revenus										
Subventions du MSSS	1 983 092	7 403 196	1 382 425	756 784	7 231 065	2 033 560	1 845 600	1 036 579	456 715	**24 129 016**
Contributions des établis.	33 061				31 500	10 000				**74 561**
Revenus des intérêts	11 990				84 233	61 635	16 779	24 458	24 994	**224 089**
Autres revenus	59 814		25 000	40 000	396				3 078	**128 288**
	2 087 957	7 403 196	1 407 425	796 784	7 347 194	2 105 195	1 862 379	1 061 037	484 787	**24 555 954**
Dépenses										
Subventions versées		1 878 050			6 782 862	1 832 182	2 011 191	1 051 623	308 745	**13 864 653**
Projets autorisés		4 713 721	1 266 162	732 283		1 082 952				**7 795 118**
Salaires et avantages sociaux	1 570 642				166 295	50 273		55 365		**1 842 575**
Immobilisations	88 461				5 765					**94 226**
Autres dépenses	433 944	550 680	74 257	29 048	164 889	23 029		1 840	22 293	**1 299 980**
	2 093 047	7 142 451	1 340 419	761 331	7 119 811	2 988 436	2 011 191	1 108 828	331 038	**24 896 552**
Surplus (déficit)										
À la fin de l'exercice	29 215	137 897	76 403	62 147	555 263	(4 244)	47 555	73 115	344 397	**1 321 748**

(1) Voir tableau No 2 / (2) Voir tableau No 3

☐ Tableau No 2

PROJETS D'IMMOBILISATIONS AUTORISÉS EN 1987-1988

Immobilisations

	Secteur hospitalier	Secteur social	**Total**
Sécurité	30 000$	296 238$	**326 238$**
Vétusté	266 197	795 324	**1 061 521**
Rénovation fonctionnelle	113 750	174 600	**288 350**
Augmentation de capacité	-	-	-
	409 947	1 266 162	**1 676 109**
Équipements			
Laboratoires	454 735	-	**454 735**
Rehaussement technologique	1 781 000	-	**1 781 000**
Renouvellement	2 068 039	723 283	**2 800 322**
	4 303 774	732 283	**5 036 057**
Total	4 713 721$	1 998 445$	**6 712 166$**

☐ Tableau No 3

FONDS DES SERVICES EN CLSC

Dépenses par programme

Maintien à domicile	4 431 088$
Services sociaux	657 852
Composante santé	379 614
Implantation des CLSC	138 862
Organismes bénévoles	299 017
Services à dom. (pers. handic.)	170 895
Gestion des admissions	214 206
Recherches en santé communautaire	127 097
Médecins en régions éloignées	119 191
Placements d'enfants	26 774
Équipements pour pers. handic.	36 094
Projets spéciaux	72 371
Laboratoires	20 070
Protection de la jeunesse	126 680
Autres subventions	300 000
	7 119 811$

ÉQUIPEMENTS — IMMOBILISATIONS

CENTRES HOSPITALIERS

ÉQUIPEMENTS

Développement technologique

À chaque année, le CRSSS-04 recommande au Ministère les besoins régionaux en développement technologique présentés par les centres hospitaliers. Ces demandes visent l'acquisition d'équipements de haute technologie permettant la création de nouveaux services à la population. À ce chapitre, le Conseil régional a recommandé en 87-88 cinq projets totalisant 4,485,000.$

Dans le cadre du programme pour équipements en régions périphériques, le Conseil régional a également recommandé pour le CH St-Joseph de La Tuque une liste de projets dont le total atteint 270,000.$

D'autre part, la région 04 a pu bénéficier de subventions spéciales du Ministère. Une première de 1,781,000.$ a été répartie par le Ministère entre sept établissements hospitaliers. Par ailleurs, six projets spéciaux totalisant 1,270,416.$ furent partagés entre trois centres hospitaliers pour des équipements et immobilisations.

Ainsi, la région 04 a profité de subventions de développement du Ministère pour un total de 3,096,416.$

Plan triennal / Équipements

La planification du renouvellement des équipements médicaux spécialisés et non-spécialisés s'effectue maintenant sur un horizon de trois ans et selon trois enveloppes différentes:

1- Équipements des centres hospitaliers.
2- Équipements des départements de santé communautaire.
3- Équipements informatiques.

Pour la première enveloppe, en 1987-88 le CRSSS-04 a autorisé 8 projets différents totalisant 917,133.$:

Radiologie	585,030.$
Laboratoire	262,170.$
Stérilisation	22,803.$
Équipements médicaux non-spécialisés	47,130.$

Pour la deuxième enveloppe, le CRSSS-04 a donné un accord de principe en 1987-88 pour l'achat d'équipements médicaux non-spécialisés totalisant 10,800.$

Enfin au chapitre de l'informatique, un montant de 250,000.$ octroyé à huit centres hospitaliers fut réparti selon le volume des salaires traités par le centre-serveur régional.

En somme, la région a pu profiter d'un total de 1,167,133.$ pour l'achat d'équipements pour les centres hospitaliers.

IMMOBILISATIONS

En matière d'immobilisations, deux catégories de programmes existent, soit les projets supérieurs à $1 million présentés à chaque année au Ministère et le plan triennal 1987-90 du CRSSS-04.

Projets supérieurs à $1 million

La Commission régionale des services aux établissements analyse les projets reçus des établissements selon les critères suivants: la rationalisation, la sécurité, le maintien de la qualité de soins, la vétusté et le réaménagement fonctionnel.

EN 1987-88, LES BESOINS EN IMMOBILISATIONS DÉPOSÉS PAR DOUZE ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE LA RÉGION 04 TOTALISENT 57,333,655.$

Plan triennal / Immobilisations

Ce programme comprend plusieurs enveloppes dont la première est consacrée aux projets de sécurité nécessaires pour la protection et la sécurité des bénéficiaires, du personnel et des visiteurs. En 1987-88, aucun projet de cet ordre ne fut accepté par le CRSSS-04 compte tenu de l'insuffisance des fonds disponibles et des priorités retenues.

La deuxième enveloppe est dédiée aux projets de vétusté soit ceux visant à maintenir les bâtiments en bon état afin d'éviter leur détérioration. Au cours de l'année financière 1987-88, le CRSSS-04 autorisa 229,947.$ pour huit projets dont trois de fenestration totalisant 100,000.$ et cinq de vétusté en général.

Enfin, la troisième tranche est réservée au réaménagement fonctionnel qui vise à rendre les installations plus adéquates. Dans le cadre de cette enveloppe, le CRSSS-04 autorisa en 1987-88 un seul projet totalisant 60,000.$

La région 04 a donc pu bénéficier d'une somme totale de 289,947.$ pour les projets d'immobilisations au cours de l'année 1987-88.

ÉTABLISSEMENTS DE SERVICES SOCIAUX

BUDGET DE RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS

À chaque année, le CRSSS-04 demande aux 52 établissements de services sociaux de la région de nous présenter leurs projets de cet ordre. Après analyse par la Commission régionale de services aux établissements, le Conseil a attribué en 1987-88 un montant total de 687,283.$ à cet effet. En voici le détail:

a) Informatique

280,000.$ au service de l'informatique selon le mode suivant: chaque établissement désirant s'informatiser obtient un montant maximal de 40,000.$ pour une année donnée mais ne reçoit par contre, aucune autre subvention pour le renouvellement de ses équipements ni pour la marge de manoeuvre.

b) Divers équipements

Le montant alloué au renouvellement de divers équipements s'est élevé à 315,783.$

c) Marge de manoeuvre

La troisième enveloppe est consentie à tous les établissements de services sociaux d'une façon automatique. Cette marge peut être dépensée sans accord préalable de la Commission régionale des services aux établissements, pour l'achat de petits équipements ou pour des urgences, mais n'excède pas 3,000.$ En 1987-88, la marge de manoeuvre a coûté 81,500.$ au CRSSS-04.

Enfin, un montant de 10,000.$ fut affecté à la réalisation d'un inventaire des équipements des centres d'accueil d'hébergement pendant la période estivale.

PÉRÉQUATION

Chaque année le CRSSS-04 achemine au Ministère, aux fins de péréquation, une liste des besoins en équipements des établissements de services sociaux. Le Ministère répartit une somme correspondant à 10% du budget global entre les régions socio-sanitaires. En 1987-88, la péréquation reçue totalise 86,900.$ dont 50,900.$ pour l'achat d'équipements reliés à l'alourdissement de la clientèle et un autre montant de 36,000.$ pour deux établissements identifiés par le Ministère.

IMMOBILISATIONS

a) Projets de 250,000.$ et moins

Le CRSSS-04 a autorisé en 1987-88 1,147,014.$ pour les immobilisations des établissements de services sociaux. La répartition budgétaire peut se résumer ainsi:

Sécurité	: 127,090.$
Vétusté	: 806,519.$
Rénovation fonctionnelle	: 213,405.$

À l'item vétusté, 92,500.$ fut utilisé pour la fenestration de deux centres et 27,390.$ pour la réfection des toitures de deux établissements.

b) Projets de 250,000.$ et plus

La Commission régionale des services aux établissements analyse annuellement les projets reçus et présente ses recommandations au Conseil d'administration qui lui, les achemine au Ministère. En 1987-88, le CRSSS-04 a recommandé treize projets totalisant 17,396,000.$

Gériatrie active — CHRM

LES ACTIVITÉS DE FORMATION 1987-1988

BILAN

Les activités de formation ont continué de progresser en nombre et en diversité au cours de l'année écoulée. Le service de formation a organisé des activités totalisant soixante-deux jours de formation pour une participation de 543 cadres et 312 membres de conseils d'administration. La qualité de la collaboration avec les partenaires du réseau - c'est un sommet - y a contribué pour une large part.

L'AVENIR EN BREF

- Le comité sur l'appréciation du potentiel des cadres a terminé ses travaux. Un centre d'analyse de potentiel sera en service dès l'automne 1988.
- Nous élaborons avec l'UQTR un programme crédité de formation en "pratique de gestion" s'adressant d'abord aux cadres intermédiaires du réseau. Le centre d'appréciation du potentiel en sera l'une des composantes.
- Un nouveau comité de coordination intersectoriel sera mis sur pied. Il sera composé de cadres, des associations de cadres, de membres de conseils d'administration et de personnes hors réseau.
- Une nouvelle politique de formation et de développement des ressources humaines devra être mise en application en 1990.

Principales activités

Voici les principales activités de formation réalisées ainsi que le nombre de participants pour chaque catégorie:

TYPE	PARTICIPANTS	TYPE	PARTICIPANTS
C. d'administration		**Sessions intensives**	
• Rôles et fonctions d'un c.a.	15	• Assemblée du c.a.	34
• Gestion stratégique de l'information	27	• Procès-verval	30
• Gestion du programme qualité des services	95	• Relations inter-services	19
• Géographie de la santé - région 04	30	• Gestion du changement	15
• Cycle budgétaire et états financiers	45	• Motivation et mobilisation	15
• Commission Rochon	325	• Analyse des besoins	17
Directeurs généraux		• Formation et développement des organisations publ.	16
• Gestion stratégique de l'information	21	**Cadres supérieurs**	
• Prise de décision strat. et politique	30	• Gest. stratégique de l'information	34
• Privatiser la santé	17	• Relations - supérieurs - subordonnés	41
		• Gestion des conflits	35
		Programme de longue durée	
		• Programmation - évaluation	16
		• Violence aux femmes	16
		TOTAL	**923**

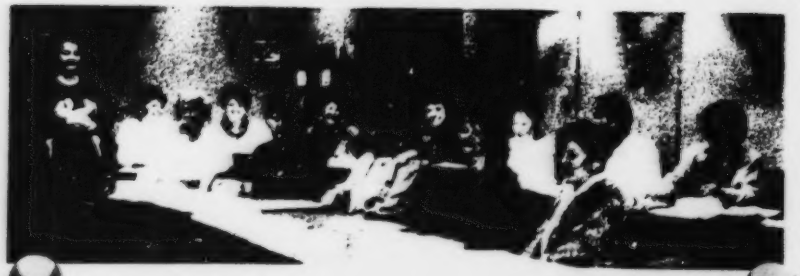

Session de formation

JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION

Source: Corporation Les Deux Rives

L'année 1987-88 en aura été une de consolidation du réseau de services à cette clientèle, réseau qui n'offrait, jusqu'à maintenant qu'une gamme limitée d'interventions. Un budget récurrent de 500 000$ permettra l'actualisation partielle des éléments suivants du plan d'organisation des services aux jeunes mésadaptés socio-affectifs:

- **Aux Pavillons Laforest**

  Ajout de 6 places supplémentaires pour un montant annuel de 100 000$

- **À Ville-Joie St-Dominique**

  Création d'une unité 6-12 ans, mixte, pour un montant annuel de 260 000$.

- **Montant gardé temporairement en fiducie**

  Un montant de 100 000$ sera temporairement gardé en fiducie à Ville-Joie St-Dominique pour le financement, sur une période limitée à 17 semaines par année, d'une unité non-sécuritaire pour garçons de 12-18 ans.

Cet ajout budgétaire, de même que les efforts constants de concertation auront permis une amélioration sensible des services.

SANTÉ MENTALE

Adopté par le conseil d'administration en février 1988, le plan d'organisation des services en santé mentale,

a) vise à assurer l'adéquation des services aux besoins des personnes;

b) favorise une recherche d'efficacité et d'efficience ainsi que l'intégration des interventions cliniques et communautaires;

c) mise sur les consensus possibles entre les différents intervenants;

d) vise des perspectives d'avenir quant à l'amélioration de la santé mentale et des ressources de notre région;

e) prévoit le développement de ressources axées sur les services aux enfants et les services en milieu naturel.

Les intervenants institutionnels doivent se sensibiliser au réseau communautaire et aux ressources intermédiaires pour mieux collaborer. C'est l'esprit du Rapport Harnois. C'est la position du Conseil régional.

ALCOOLISME ET TOXICOMANIE

En mars 1988, le conseil d'administration adoptait un plan d'organisation de services en alcoolisme et toxicomanies dont les objectifs portent sur une meilleure accessibilité, une approche globale, la continuité et la cohésion des intervenants. Il cherche à faciliter la jonction entre les organismes bénévoles d'entraide avec les établissements du réseau dans l'élaboration d'une gamme complète de services devant être offerts prioritairement dans le milieu de vie naturel.

Finalement, le plan s'articule autour des six catégories d'activités suivantes: la prévention; le dépistage; l'évaluation et le plan de services; la désintoxication; la réadaptation; l'intégration sociale.

HANDICAPS VISUELS ET AUDITIFS

Notre région ayant été longtemps à la remorque des régions métropolitaines concernant les services aux personnes ayant une déficience auditive ou visuelle, le conseil d'administration a adopté, en septembre 1987, les plans d'organisation des services en cette matière. L'objectif ? Parvenir à l'autosuffisance régionale pour cette clientèle.

Ces deux plans s'appuient sur des principes visant, dans une approche globale, à la plus grande autonomie possible des personnes ayant ce type de handicap, leur implication dans l'élaboration des plans de services et leur intégration dans le milieu. Pour ce faire, les plans déterminent les mandats réciproques des établissements et organismes directement concernés.

LA COMMUNICATION AU CONSEIL RÉGIONAL

Un rapport annuel, une assemblée publique d'information, dix bulletins d'information (Le Réso-lu), cinq communiqués de presse, quatre conférences de presse, plus de quatre-vingt entrevues téléphoniques avec les postes de radio, treize entrevues télé-diffusées, six autres rencontres avec des journalistes: voici quelques indicateurs des relations que le CRSSS-04 a entretenu avec les médias d'information au cours de l'année écoulée.

Il y a aussi les renseignements à la population. Nous n'en faisons pas de relevés statistiques. Qu'il suffise de rappeler que la téléphoniste ou l'agente d'information répondent à plus de dix appels à chaque jour. Pour sa part le service de protection des droits des bénéficiaires oriente à qui de droit certaines plaintes relatives à l'aide sociale, aux accidents du travail, à l'Office des personnes handicapées et autres organismes reliés aux affaires sociales.

Faut-il s'asseoir sur ces réalisations ? Loin de là. Nous nous définissons comme un pont entre la population, les établissements et le Ministère. Nous voulons maintenir la politique de plus grande transparence possible de nos interventions. Nous continuons à accorder à tous les établissements, et aux organismes communautaires, groupes et individus toute l'assistance, l'appui et l'information dont ils ont besoin. Nous conservons des relations étroites avec tous les médias dans un esprit de collaboration. Nous avons besoin d'eux, ils ont besoin de nous.

PROTECTION DES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

La loi sur les services de santé et les services sociaux confie aux conseils régionaux la responsabilité de recevoir toute plainte de personnes qui estiment qu'un établissement n'a pas fourni les services de santé et les services sociaux auxquels elles ont droit. Le cas échéant, le Conseil régional doit alors faire les recommandations appropriées.

Au cours de l'année 1987-88, 171 dossiers ont été ouverts. Dans chacun des dossiers, le processus de traitement des plaintes a été appliqué: cueillette des données auprès du plaignant et auprès de l'établissement concerné, règlement rapide par la responsable du service de protection des droits des bénéficiaires ou encore, étude de dossiers par le Comité de protection des droits des bénéficiaires pour les cas plus complexes. Voici quelques statistiques:

STATISTIQUES DES PLAINTES 1987-88
sur un total de 171 plaintes

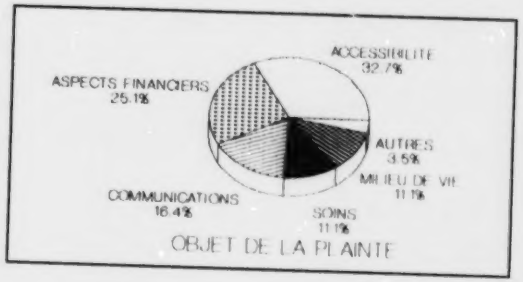

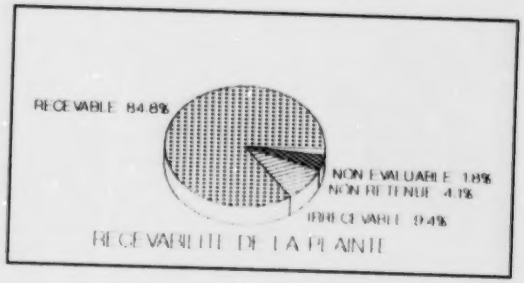

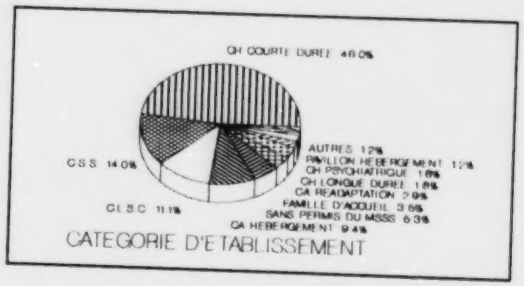

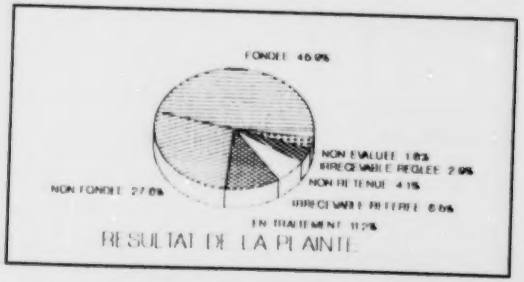

CONDITIONS DE VIE DES FEMMES

Les activités reliées au dossier Conditions de vie des femmes permettent de créer et d'entretenir des liens avec les établissements, institutions et organismes communautaires préoccupés par la situation des femmes dans le domaine de la santé et des services sociaux. Les objectifs sont:

- assurer la concertation nécessaire afin d'identifier les besoins des femmes de la région en regard des services de santé et des services sociaux;
- assurer un suivi à certains programmes pour mieux adapter les services de santé et les services sociaux aux besoins des femmes.

Durant l'année 1987-88, le Comité de Conditions de vie des femmes du CRSSS-04 a tenu cinq réunions. La permanence a aussi participé à l'organisation du programme de formation d'intervenantes sociales à l'approche féministe en matière de violence conjugale. Seize personnes de notre région ont pu bénéficier de dix-huit jours de formation spécialisée. La problématique de la violence conjugale étant mieux connue, il y a une responsabilisation du réseau à assurer les services de qualité et à agir en concertation avec les milieux de la Justice et avec les organismes communautaires.

La direction des communications a aussi fait un inventaire des services et ressources disponibles en matière de planification des naissances y inclus: planning familial, fertilité, sexualité, avortement, MTS.

En concertation avec le substitut du procureur de la Couronne, la direction des communications a organisé trois colloques d'information regroupant plus de deux cents personnes des milieux de la santé, des services sociaux, de la justice, des corps policiers et des organismes communautaires pour mieux faire connaître la politique du Ministère de la Justice en matière de violence conjugale et la politique de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en matière de violence faite aux femmes et permettre une concertation sur les moyens pratiques d'arrimer ces deux politiques en région.

La direction a aussi participé à la campagne de sensibilisation "S.O.S. VIOLENCE CONJUGALE" via la publication d'articles dans les médias d'information et autres moyens publicitaires.

Enfin la direction a organisé la tournée régionale de la pièce " L'ÉGALITÉ BRILLE POUR TOUT LE MONDE " qui sensibilise les établissements du réseau au programme d'égalité en emploi.

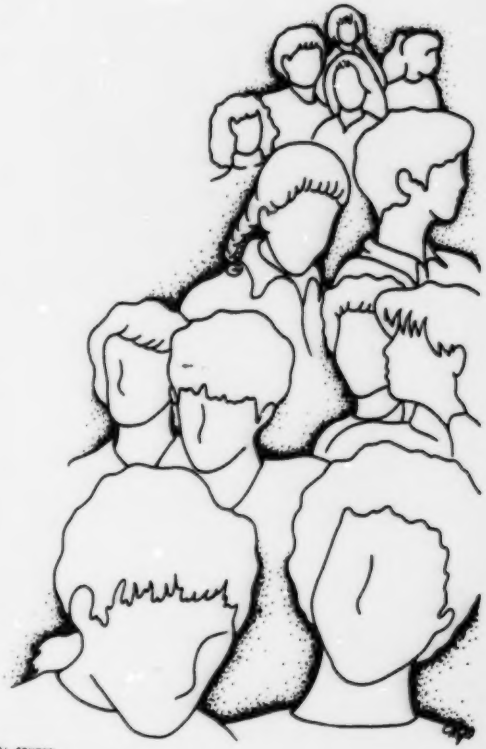

Dessin: source

L'ACTION BÉNÉVOLE

La présence et le soutien du Conseil régional furent constants auprès de différents organismes et comité de bénévoles en établissements au cours de 87-88. Ainsi, l'assistance-conseil et le support technique furent souvent requis dans l'orientation, la structuration et le développement de leurs services. Le CRSSS-04 a aussi apporté sa collaboration à diverses activités dont le déroulement de la semaine de l'action bénévole, la participation à des colloques ou journées d'étude sur l'action volontaire. Enfin, nous avons donné plusieurs conférences sur le rôle du bénévole dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Dans le cadre du maintien à domicile, le CRSSS-04 administre un programme de financement pour les organismes qui dispensent des services bénévoles aux personnes âgées et aux handicapés afin de les maintenir dans leur milieu de vie naturel. Treize centres d'action bénévole ont ainsi bénéficié de subventions tant du Ministère que du Conseil régional au cours de cette période.

PRIX DU CRSSS-04
LES LAURÉAT 1988

ALAIN OUELLET

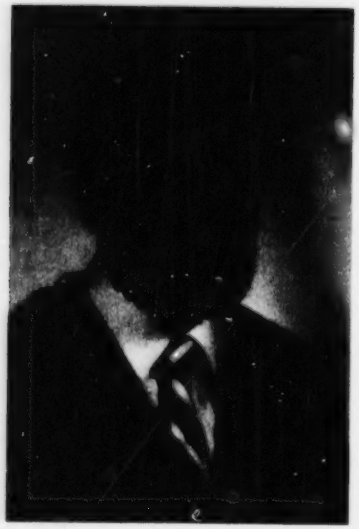

Alain Ouellet est travailleur social de profession. Il exerce sa fonction d'agent de relations humaines au CLSC Drummond. Monsieur Ouellet fait preuve d'un engagement extraordinaire auprès des jeunes depuis plus de dix-sept ans. Il est reconnu tant par ses pairs que dans la communauté comme un intervenant compétent, innovateur et d'une disponibilité à toute épreuve.

Tous lui reconnaissent une très grande sociabilité, une capacité de se régénérer, d'imaginer, de sortir des sentiers battus, d'organiser des activités et finalement une grande facilité à entrer en contact avec les jeunes et à mériter leur confiance.

Son leadership professionnel tant auprès de ses collègues que des gens des autres professions est remarquable dans la perspective du développement des sciences du comportement.

MONIQUE AUBICHON

Monique Aubichon est l'une des fondatrices des Ateliers Centre du Québec.

En retenant sa candidature, c'est l'engagement constant de toute une vie que le jury a voulu signaler. Mme Aubichon, c'est une citoyenne des plus engagées qui a mis sa vive intelligence, son grand coeur au service de sa communauté. Elle s'est donnée comme mission de développer des ressources (inexistantes à l'époque) pour personnes handicapées au plan intellectuel. Elle a réussi. Son initiative a essaimé au delà même de la région.

Maintenant à sa retraite, Monique Aubichon poursuit avec la même intensité son implication profonde. Elle est présidente du Centre d'accueil Joseph-Garceau de Shawinigan et membre d'une Commission régionale au CRSSS-04. Enfin, elle cumule nombre d'autres fonctions tant au plan local que régional.

RAYMOND BEAUDRY

Raymond Beaudry est directeur des services professionnels et de réadaptation (DSPR) à la Clinique de Réhabilitation de Trois-Rivières. Travailleur infatiguable, il a su imposer un leadership de compétence non seulement dans son milieu de travail mais dans tout le réseau de la réadaptation au Québec.

Il est l'auteur d'articles scientifiques présentés dans des colloques et publications spécialisées. Il a aussi été un des principaux artisans de la préparation de programmes de services aux handicapés visuels et auditifs à la Commission régionale des services de réadaptation physique du CRSSS-04.

Compétent, efficace, engagé, diplomate, ce grand gaillard enthousiaste est un technocrate de la réadaptation. Malgré des budgets limités, Raymond Beaudry a su développer des services de haute qualité pour les enfants handicapés physiques.

PRIX DU CRSSS-04
MENTIONS D'HONNEUR

MARIETTE MASSE ALLYSON

Madame Mariette Masse Allyson est infirmière et chef des programmes à la Petite enfance au CLSC Les Forges à Trois-Rivières. Femme d'une grande compétence en soins et services préventifs à la petite enfance, elle possède une capacité de communication remarquable. Elle est reconnue tant par le réseau que par les organismes communautaires pour son implication, pour son engagement exceptionnel au niveau de l'humanisation des naissances et de l'implantation de multiples ressources en périnatalité.

ANDRÉ BROUSSEAU

André Brousseau, président du conseil d'administration du centre hospitalier Sainte-Marie, ex-président de l'Association des Hôpitaux du Québec, président de Fondations, secrétaire général de l'Université... il cumule les postes et les responsabilités. Ses compétences administratives, son engagement humaniste l'ont amené, et ce depuis de nombreuses années, à s'impliquer d'une façon exceptionnelle dans le domaine de la santé, tant au niveau local et régional, que national et international. Monsieur Brousseau est un chef, une compétence, un innovateur. Un grand homme.

GUYMOND CLICHE

Guymond Cliche exerce avec une haute compétence les fonctions quasi-héroiques de Directeur de la Protection de la Jeunesse pour la région 04. Pour s'en acquitter avec tout l'humanisme qui s'impose, il doit constamment composer avec le système judiciaire et l'administration gouvernementale. C'est un homme engagé et engageant. Il est reconnu dans tout le Québec comme une autorité en matière de délinquance juvénile. Il préside la commission régionale de services aux mésadaptés socio-affectifs. Il siège sur de nombreux comités au plan provincial et national. Il a participé à deux missions gouvernementales en Europe...

LES PRIX PERSILLIER-LACHAPELLE

En présence de M. Claude Lemay, directeur général du Centre d'accueil de Louiseville, Mme Thérèse Globensky reçoit de Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la santé et des services sociaux, le Prix Persillier Lachapelle soit, une plaque commémorative et une bourse de 20 000$

Donner la vie aux années en harmonisant les soins,
les services et l'approche humanitaire
auprès des personnes âgées, telle est la grande
réussite du Centre d'Accueil de Louiseville qui a obtenu le

« Prix d'excellence en affaires sociales ».
1987-1988

Sincères félicitations !

RÉSEAU RÉGIONAL DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

DISTRICT DE DSC	TERRITOIRE DE CLSC	POPULATION 1986	CENTRES HOSPITALIERS (CH)	CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES	CENTRE DE SERVICES SOCIAUX	CENTRES D'ACCUEIL D'HÉBERGEMENT (CAH)	CENTRES D'ACCUEIL DE RÉADAPTATION (CAR)
DSC DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA MAURICIE	Haute-Mauricie Normandie Centre-Mauricie	16 732 14 218 67 637	St-Joseph Laflèche CHRM Ste-Thérèse	Haut St-Maurice Normandie Centre de la Mauricie	CSSCQ CSSCQ	Méritas Mgr Paquin Ste-Thècle Grand-Mère Dehaufte Joseph-Garceau Shawinigan-Sud	La Tuque Ateliers Centre du Québec
DSC DU CENTRE HOSPITALIER STE-CROIX	Bois-Francs De L'Érable Drummond	60 942 26 395 75 945	Bois-Francs (1) Hôtel-Dieu d'Arthabaska CH - CLSC De l'Érable Georges-Frédéric (1) Ste-Croix (1)	Suzor-Côté De l'Érable Drummond	CSSCQ CSSCQ	Kingsey Falls Étoiles d'Or Lyster Bois-Francs St-Eusèbe N.-D.-B.-Conseil	Centre NOR-VAL Pavillons Laforest
DSC DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE	Cap-de-la-Madeleine Des Chenaux Lotbinière Ouest Maskinongé Nicolet Trois-Rivières **TOTAL**	45 909 12 776 20 771 23 328 24 467 73 522 **462 642**	Cloutier (1) Comtois Christ-Roi Foyer Nicolet (1) Cooke St-Jospeh (1) Ste-Marie	CAH - CLSC - Père-Frédéric Des Chenaux Lotbinière Ouest Valentine-Lupien Nicolet-Yamaska Les Forges	 CSSCQ CSSCQ CSSCQ	Père Frédéric St-Narcisse La Pérade Fortierville Deschaillons Romain-Becquet Louiseville Ernest-Jacob Lucien-Shooner St-Célestin Louis-Denoncourt Joseph-Denys	Corporation Les Deux Rives Clinique de réadap. Domrémy V.-J. St-Dominique Villa Jolie

(1) Ces centres hospitaliers offrent aussi des lits d'hébergement

Le Conseil régional de la santé et des services sociaux s'ajoute à cet ensemble d'établissements publics. Le réseau est complété par des pavillons rattachés aux centres d'accueil, des familles d'accueil rattachées surtout au Centre de Services sociaux, des ressources privées et de nombreux organismes communautaires. Signalons enfin l'apport des bénévoles dont l'action contribue à la qualité de vie des bénéficiaires.

Le CRSSS-04

Le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières (CRSSS-04) est un organisme public qui intervient au niveau de la planification, de l'organisation et de la coordination des services de santé et des services sociaux dans notre région afin de s'assurer que les services soient accessibles, efficaces et continus.

Mission générale

- améliorer l'état de santé et les conditions sociales de la population;
- assurer l'accessibilité aux services à toute personne d'une façon continue et pendant toute la vie;
- encourager la population et les groupes qui s'y forment à participer à l'administration et au développement des établissements;
- adapter les services aux besoins de la population en assurant une répartition juste et rationnelle des ressources;
- favoriser le recours aux méthodes modernes d'organisation et de gestion;
- Promouvoir la recherche et l'enseignement dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Missions spécifiques

Dans le cadre de sa mission générale, le CRSSS-04 entend exercer les missions spécifiques suivantes:

a. La prise en charge régionale de l'organisation et du développement des ressources et services sanitaires et sociaux au plan régional;

b. La communication avec la population régionale et avec le réseau de la santé et des services sociaux.

c. La représentation des intérêts et des besoins de la population de la région;

d. La planification, la programmation, le financement et le contrôle des services de santé et des services sociaux de la région.

RECENTRER LES ÉNERGIES SUR LA PERSONNE

Comment recentrer toutes les énergies des milieux de la santé et des services sociaux sur la personne, sur ses problèmes et sur ses attentes ? Comment faire en sorte que la voix des personnes et des communautés soit davantage entendue dans les débats entourant la définition des objectifs sociaux et des objectifs de santé et le partage des ressources nécessaires à leur atteinte ?

Comment faire en sorte que les décisions prises dans les secteurs de l'industrie et du commerce, de l'environnement, de l'agriculture, de l'éducation et des loisirs tiennent davantage compte des enjeux de la santé et du bien-être ? Comment tenir compte des dynamismes professionnels, organisationnels et communautaires qui se manifestent dans plusieurs régions ? Comment conserver les bénéfices découlant du caractère essentiellement public du système ? Enfin, comment mieux agir sur les conditions sociales, sur les valeurs, sur l'environnement, éléments qui ont une influence sur l'état de santé et de bien-être des personnes ?

Répondre à ces interrogations constitue un défi de taille car, derrière les problèmes de fonctionnement que connaît le système, la Commission fait la lecture d'une culture organisationnelle repliée sur elle-même et non tournée vers l'extérieur. C'est cette culture qu'il faut changer, qu'il faut réorienter vers la personne humaine et son environnement économique, social et écologique, qu'il faut recentrer d'abord sur des objectifs et des résultats à atteindre plutôt qu'uniquement sur des moyens.

Rapport Rochon, p. 473

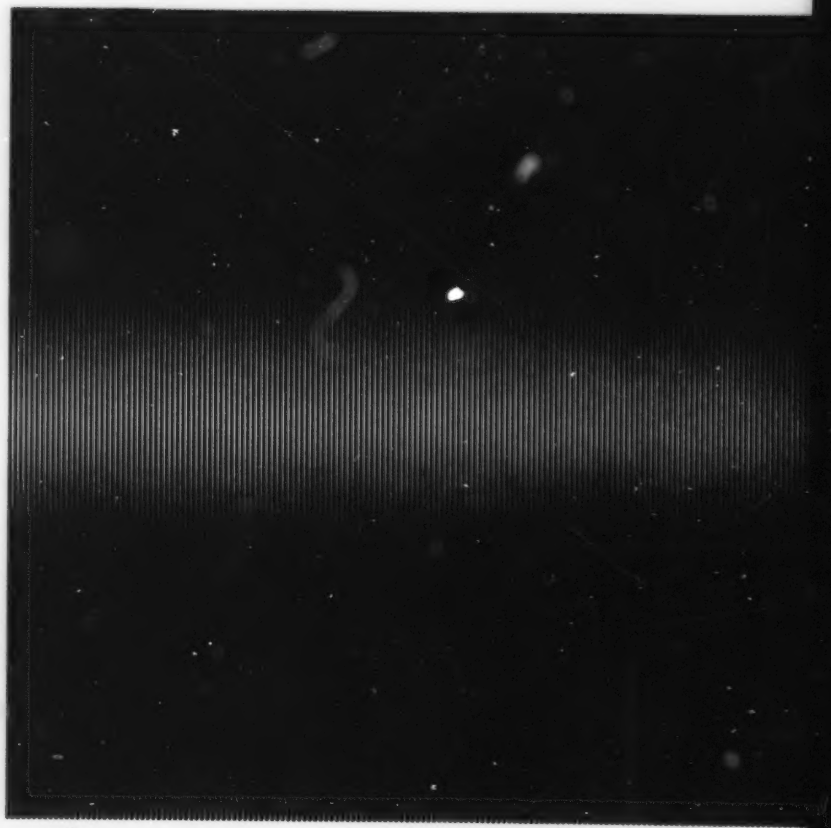

CRSSS04

Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières
960, rue Bonaventure, Trois-Rivières, Qué., G9A 2B5 / (819) 376-3771

Production: Direction des communications / Impression: Imprimerie Auger Inc.
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec / Toute reproduction est autorisée en mentionnant la source.